



**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
DE SAINTES**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 22 septembre 2020**

Date de convocation : 16 septembre 2020

Délibération n° 2020-178
Nomenclature 5.3.4

En exercice : 64
Présents : 53
Votants : 61
Dont un pouvoir de :
M. Jean-Luc FOURRE à M. Eric PANNAUD
Mme Claudine BRUNETEAU à M. Francis GRELLIER
Mme Evelyne PARISI à M. Bruno DRAPRON
Mme Véronique TORCHUT à Mme Charlotte TOUSSAINT
Mme Dominique DEREN à Mme Marie-Line CHEMINADE
M. François EHLINGER à Mme Véronique CAMBON
M. Charles DELCROIX à M. Ammar BERDAÏ
M. Jean-Philippe MACHON à M. Jean-Pierre ROUDIER
Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat (OPH) - Désignation des représentants - Modification

L'an deux mille vingt, le vingt-deux septembre, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de SAINTES, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni au Hall Mendès France à Saintes (17100), sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents : 53

Mesdames et Messieurs Gérard PERRIN, Jean-Luc MARCHAIS, Eric PANNAUD, Annie GRELET, Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, Jean-Michel ROUGER, Jean-Claude DURRAT-SPRINGER, Alain MARGAT, Eric BIGOT, Gaby TOUZINAUD, Pascal GILLARD, Bernard CHAIGNEAU, Francis GRELLIER, Pierre-Henri JALLAIS, Joseph De MINIAC, Jérôme GARDELLE, Dominique LUCQUIAUD, Alexandre GRENOT, Jacki RAGONNEAU, Georges ARMENOULT, Philippe ROUET, Philippe DELHOUME, Pierre TUAL, Raymond MOHSEN, David MUSSEAU, Bernard COMBEAU, Mireille ANDRE, Frédéric ROUAN, Amanda LESPINASSE, Jean-Marc AUDOUIN, Pierre HERVE, Michel ROUX, Bruno DRAPRON, Marie-Line CHEMINADE, Philippe CALLAUD, Ammar BERDAÏ, Philippe CREACHCADEC, Charlotte TOUSSAINT, Thierry BARON, Joël TERRIEN, Véronique CAMBON, Laurent DAVIET, Véronique ABELIN-DRAPRON, Caroline AUDOUIN, Pierre MAUDOUX, Pierre DIETZ, Jean-Pierre ROUDIER, Céline VIOLLET, Rémy CATROU, Florence BETIZEAU, Eliane TRAIN, Françoise LIBOUREL et Fabrice BARUSSEAU.

Excusés : 3

Mesdames et Monsieur Sylvie CHURLAUD, Renée BENCHIMOL-LAURIBE et Patrick PAYET.

Secrétaire de séance : Madame Véronique CAMBON.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2121-33, L.2121-21 et L.5211-1,

Vu le Code de la Construction et de l'Habitation (CCH) et notamment l'article L. 421-6 relatif aux collectivités de rattachement des Offices Publics de l'Habitat (OPH), modifié et l'article L. 421-8 relatif à la composition des Conseils d'Administration des Offices Publics de l'Habitat, modifié ainsi que les articles R. 421-4 et suivants,

Vu le décret n° 2008-566 du 18 juin 2008 relatif à l'administration des offices publics de l'habitat et fixant notamment le nombre d'administrateurs pour un OPH ayant moins de 2 000 logements,

Vu l'arrêté Préfectoral n°16-2245 du 23 décembre 2016 portant rattachement de l'Office Public de l'Habitat de la ville de Saintes à la Communauté d'Agglomération de Saintes au 1^{er} janvier 2017,

Vu la délibération n°2016-148 du Conseil Communautaire du 15 septembre 2016 approuvant le rattachement de l'OPH de la Ville de Saintes à la CDA de Saintes,

Vu la délibération n°2020-132 du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020 portant désignation des représentants au Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat (OPH),

Considérant que la CDA de Saintes a désigné par la délibération n°2020-132 susvisée les 9 représentants constituant le Collège « Collectivités Locales » du Conseil d'Administration de l'OPH,

Considérant que parmi les trois personnes qualifiées désignées deux sont conseillers communautaires suppléants,

Considérant que pour des raisons de sécurité juridique, il apparait préférable, que le Conseil Communautaire désigne les 3 personnalités qualifiées parmi des personnes qui ne sont ni titulaires ni suppléants au Conseil Communautaire de la CDA de Saintes,

Il convient donc de désigner les personnes qualifiées au Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat (OPH) suivantes :

3 personnes qualifiées :

- M. David JARRY
- M. Bernard MACHEFERT
- M. Patrick SIMON

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- De modifier la délibération n°2020-132 du Conseil Communautaire du 30 juillet 2020 portant désignation des représentants de la CDA de Saintes constituant le collège « Collectivités locales » au Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat (OPH) concernant les personnes qualifiées.

- Et de désigner, en lieu et place, les 3 personnes qualifiées appartenant au collège « Collectivités locales » au Conseil d'Administration de l'Office Public de l'Habitat (OPH) suivantes :

- - M. David JARRY
- - M. Bernard MACHEFERT
- - M. Patrick SIMON

par un vote à main levée selon la procédure dérogatoire prévue à l'article L.2121-21 du CGCT.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à l'unanimité ces propositions par :

- 61 Voix pour
- 0 Voix contre
- 0 Abstention

Ainsi clos et délibéré les jours, mois et an que dessus.



Pour extrait conforme,
Président,

Bruno DRAPRON

En application des dispositions des articles R421-1 à R421-5 du code de justice administrative, cette décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication.